



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis N° 08/2018

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 13 août 2018
Réf. : 1.10.101.02 / vp

Mise en conformité des installations électriques du Temple de Mézières

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Suite à diverses pannes et dysfonctionnements de l'installation électrique du Temple de Mézières, l'Entreprise Stucki Frères a été mandatée par M. Sandro Simonetta afin de déterminer les causes de ces incidents. Une fois celles-ci découvertes, l'entreprise a établi un rapport.

Après étude, il s'avère que le problème est plus grave et plus complexe que présagé. En effet, l'installation complète de l'édifice ne correspond plus, et depuis longtemps, aux normes en vigueur. Plusieurs directions ont alors été examinées, quant à la meilleure solution à adopter, pour la remise en conformité de cette installation :

- En premier lieu et afin de répartir l'investissement, un assainissement par étapes a été envisagé. Cette solution n'est cependant pas recommandée, du fait des dysfonctionnements imbriqués de l'installation. En outre, cela nécessiterait des contrôles beaucoup plus complexes des parties rénovées ;
- En second lieu, la remise à neuf de l'installation en une seule étape a été suggérée. Cette solution paraît être la meilleure, tant au niveau de l'intervention des électriciens que des désagréments engendrés par les interruptions de courants.

Suite à ces réflexions, un devis détaillé a été établi par l'Entreprise Stucki Frères qui a estimé les travaux à Fr. 43'090.65. La Municipalité pense qu'il serait judicieux d'arrondir le montant à Fr. 50'000.- afin de parer à d'éventuels imprévus.

Forts de ce qui précède, nous vous engageons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières,
dans sa séance du 9 octobre 2018,
vu le préavis municipal N° 08/2018,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

Décide

- a) d'autoriser la Municipalité à procéder à la mise en conformité des installations électriques du Temple de Mézières ;
- b) d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 50'000.- ;
- c) de financer ce montant par la trésorerie courante;
- d) d'amortir l'entier de ce montant par un prélèvement au fonds de réserve No 9282.35.04 aux comptes 2020.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrice Guenat

La Secrétaire :  Josette Sonnay Khatanassian



Municipaux responsables : M. Sandro Simonetta et pour la commission des finances, M. Patrice Guenat

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 août 2018